



pret à la consommation

Par **chrisline3375**, le **20/08/2019** à **08:39**

bonjour, ma femme et moi avons pris un prêt à la consommation en 2010. Ayant perdu mon emploi peu après et séparé de ma femme, je pensais qu'elle continuait les remboursements.rnrnAujourd'hui je retravaille après 8 ans sans rien. Je reçois des avis d'huissier (suite à un jugement) pour payer ce prêt non réglé. Je leur ai expliqué que je ne possédais rien et que j'étais hébergé chez un tiers. Je leur ai communiqué les coordonnées de ma femme dont je suis séparé mais non divorcé. A priori, ils concentrent le recouvrement de la dette uniquement sur moi. Comment prouver mon bon droit ?rnrnbien évidemment je n'ai plus aucun papier ni justificatif de ce prêt pris aux 2 noms.rnrnMerci beaucoup de votre aide.

Par **BrunoDeprais**, le **20/08/2019** à **08:49**

BonjourrnrnLa solidarité est présumée dans votre cas et l'argent peut être demandé à un seul débiteur et à lui de s'arranger avec les autres.

Par **chrisline3375**, le **20/08/2019** à **09:04**

merci pour cette réponse. Je n'ai plus aucun contact avec mon ex qui d'ailleurs ne réponds à aucun message ni courrier. Mais pourquoi l'huissier qui voit que je n'ai rien ne se retourne pas contre l'autre partie ?rnrncordialement

Par **BrunoDeprais**, le **20/08/2019** à **09:06**

Parce qu'il est dans son droit et que peut être lui aussi n'arrive pas à retrouver votre épouse.